Éducation
et Enseignement
supérieur
Québec

Répartition des montants reçus par votre établissement pour les mesures dédiées et protégées et plan de déploiement pour les mesures 15025, 15026, 15027, 15055, 15166, 15197, 15211 et 15215

Conformément à l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. La liste de ces mesures se trouve à l'annexe 3 des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020- 2021.

Cette même annexe des règles budgétaires amendées prescrit que les conseils d'établissements ont l'obligation d'adopter une résolution confirmant la réception des sommes pour les mesures dédiées et protégées et d'y joindre un plan de déploiement lié à l'ajout de ressources découlant des mesures dédiées. Ce formulaire vous aidera à remplir cette obligation.

Le conseil d'établissement de l'école École Saint-Anselme (762068) confirme que la Commission scolaire Commission scolaire de Montréal a alloué à l'établissement, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de 288757.0$. *

* Veuillez prendre note que ce montant ne couvre pas les mesures dédiées suivantes :

- Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11020);
- Enfants scolarisé à la maison (11043 et 11053);
- Programme Une école montréalaise pour tous (15013);
- Soutien aux écoles primaires en milieu défavorisé – Programme de petits déjeuners offerts aux élèves de l'éducation préscolaire et du primaire (15016);
- Projets particuliers visant la persévérance, le raccrochage et la réussite scolaire prioritairement des clientèles 16 à 24 ans (15161);
- Rehaussement et maintien des compétences en littératie des populations adultes les plus vulnérables (15162);
- Intégration de l'éveil à la lecture dans les pratiques familiales (15163);
- Soutien financier aux comités culturels de commissions scolaires (15181);
- Programme La culture à l'école - Volet Ateliers culturels à l'école – Montant a priori (15182);
- Programme La culture à l'école - Volet Ateliers culturels à l'école – Montant a posteriori (15183);
- Programme La culture à l'école - Volet Une école accueille un artiste ou un écrivain (15184);
- Programme La culture à l'école - Volet Partenariats (15185);
- Soutien en mathématique (15530).

Répartition globale des montants relatifs aux mesures dédiées et protégées par votre commission scolaire*

*Les renseignements qui figurent à cette section vous sont transmis à titre informatif.

Regroupement 15010 - Milieu défavorisé

Mesures	Montants transmis par le Ministère à votre commission scolaire	Montants transmis par votre commission scolaire aux	Montants gérés centralement par votre commission scolaire
15011 Réussite des élèves en milieu défavorisé - Agir autrement	7 250 719,00 $	6 786 323,00 $	464 396,00 $
15012 (Mesure protégée) Aide alimentaire	3 505 986,00 $		3 505 986,00 $
15014 Programme de soutien aux apprentissages - Études dirigées au secondaire	2 588 685,00 $	3 163 273,00 $	-574 588,00 $
15015 Renforcement des ressources et pratiques dédiées à la réussite en lecture et écriture pour les élèves des milieux les plus défavorisés	11 633 406,00 $	10 925 890,00 $	707 516,00 $
Total	24 978 796,00 $	20 875 486,00 $	4 103 310,00 $

Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15011.	Le montant sert à financer des postes de conseillers pédagogiques au sein du Service pédagogique qui supportent les écoles secondaires.
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15012.	Cette mesure est gérée par les services alimentaires pour les établissements. Elle sert à deux volets principaux : - Subvention des repas dans les milieux défavorisés; - Subvention des aliments pour faire baisser le prix des repas.
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15014.	
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15015.	Le solde sert à financer le manque à gagner de la mesure 15014 (Programme de soutien aux apprentissages – Études dirigées au secondaire). Par contre, le montant précalculé par le Ministère n'est pas encore ajusté selon la dernière version amendée des paramètres initiaux en date du 6 novembre 2018. Il fallait lire 11 500 490$ (et non 11 633 406$).

Regroupement 15020 - Soutien à la persévérance

Mesures	Montants transmis par le Ministère à votre commission scolaire	Montants transmis par votre commission scolaire aux	Montants gérés centralement par votre commission scolaire
15021 Aide individualisée	1 564 876,00 $		1 564 876,00 $
15022 Saines habitudes de vie	744 656,00 $	613 844,00 $	130 812,00 $
15023 (Mesure protégée) *À l'école, on bouge au cube!*	504 354,00 $	281 797,00 $	222 557,00 $
15024 Aide au parents	140 069,00 $	140 069,00 $	0,00 $
15025 *Partir du bon pied!*	9 062 351,00 $	9 062 372,00 $	0,00 $
15026 *Accroche-toi au secondaire!*	1 545 368,00 $	1 545 368,00 $	0,00 $
15027 Coup de pouce de la 2e à la 6e année du primaire	3 193 878,00 $	3 193 878,00 $	0,00 $
Total	16 755 552,00 $	14 837 328,00 $	1 918 245,00 $

Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15021.	La majorité des contrats en lien avec l'aide aux devoirs sont gérées centralement pour bénéficier l'économie d'échelle et uniformiser les services. Les projets sont gérés par quartier.
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15022.	Les sommes seront réparties aux établissements sur présentation de projet. Il reste donc des montants à décentraliser au courant de l'année.
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15023.	Les sommes seront réparties aux établissements sur présentation de projet. Il reste donc des montants à décentraliser au courant de l'année.
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15024.	
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15025.	
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15026.	
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré	

centralement pour la mesure 15027.

Regroupement 15210 - Réussite éducative des élèves de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire

Mesures	Montants transmis par le Ministère à votre commission scolaire	Montants transmis par votre commission scolaire aux	Montants gérés centralement par votre commission scolaire
15211 Ressources professionnelles pour intervenir tôt pour la réussite éducative et le développement global	2 538 876,00 $	2 538 874,00 $	0,00 $
15212 (Mesure protégée) Acquisition de livres de littérature jeunesse pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle	52 636,00 $	52 807,00 $	0,00 $
15214 (Mesure protégée) Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle 4 ans à temps plein en	198 065,00 $	198 068,00 $	0,00 $
15215 Agents de transition pour la mobilisation et la concertation des acteurs autour de la première	456 278,00 $		456 278,00 $
Total	3 245 855,00 $	2 789 749,00 $	456 278,00 $

Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15211.	
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15212.	
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15214.	
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15215.	Cette mesure sert à financer des professionnels œuvrant dans le mandat auprès de la communauté

Autres mesures

Mesures	Montants transmis par le Ministère à votre commission scolaire	Montants transmis par votre commission scolaire aux	Montants gérés centralement par votre commission scolaire
15031 (Mesure protégée) Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et	337 937,00 $		337 937,00 $
15055 (Mesure protégée) Agents de transition en soutien à l'intégration des familles immigrantes	969 881,00 $		969 881,00 $
15084 Formation continue du personnel enseignant sur l'usage pédagogique des technologies numériques	1 035 971,00 $		1 035 971,00 $
15103 (Mesure protégée) Acquisition de livres et de documentaires	685 645,00 $	684 695,00 $	0,00 $
15166 Accroche-toi en formation générale des adultes	526 190,00 $	519 996,00 $	6 194,00 $
15170 Initiatives des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et	1 856 486,00 $	1 856 486,00 $	0,00 $
15182 Programme La Culture à l'école – Montant a priori	134 317,00 $	0,00 $	134 317,00 $
15186 (Mesure protégée) Sorties scolaires en milieu culturel	742 007,00 $	673 002,00 $	69 005,00 $
15197 *Accroche-toi en formation professionnelle*	498 445,00 $	356 396,00 $	142 049,00 $
15200 (Mesure protégée) Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire	35 719,00 $		35 179,00 $
15230 École inspirante	2 243 017,00 $	2 243 019,00 $	0,00 $

15312 Soutien à l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou	693 106,00 $		693 106,00 $
15560 Vitalité des petites communautés	0,00 $		0,00 $
Total	9 758 721,00 $	6 333 594,00 $	3 423 639,00 $

Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15031.	Les sommes seront réparties aux établissements sur présentation de projet.
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15055.	Cette mesure sert à financer des professionnels œuvrant dans les relations avec les familles immigrantes
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15084.	Cette mesure sert dans un premier temps à financer des conseillers pédagogiques pour former les enseignants directement dans les écoles, et le solde sera réparti aux établissements en cours d'année par le Service pédagogique.
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15103.	
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15166.	Le solde sert à financer le surcroît en cours d'année
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15170.	
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15182.	Les sommes seront réparties aux établissements sur présentation de projet. Il reste donc des montants à décentraliser au courant de l'année.
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15186.	Le montant sert à financer les ententes avec l'Opéra de Montréal et la Place des arts.
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15197.	Le montant sert à financer des conseillers pédagogiques œuvrant pour les élèves ayant des besoins particuliers
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15200.	Cette mesure sera déployée prochainement au niveau des écoles secondaires pour offrir des formations aux élèves de 3e année secondaire.
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15230.	
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré	Pour créer principalement des poste de techniciens en éducation spécialisée afin de répondre en partie aux besoins

centralement pour la mesure 15312.	ponctuels qui surviennent dans les établissements. La répartition des ressources est gérée selon un modèle de cellules par les Services aux élèves.
Explications de votre commission scolaire au sujet du montant géré centralement pour la mesure 15560.	

Sommes totales

Mesures	Montants transmis par le Ministère à votre commission scolaire	Montants transmis par votre commission scolaire aux	Montants gérés centralement par votre commission scolaire
Regroupement 15010 Milieu défavorisé	24 978 796,00 $	20 875 486,00 $	4 103 310,00 $
Regroupement 15020 Soutien à la persévérance	16 755 552,00 $	14 837 328,00 $	1 918 245,00 $
Regroupement 15210 Réussite éducative des élèves de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire	3 245 855,00 $	2 789 749,00 $	456 278,00 $
Autres mesures	9 758 721,00 $	6 333 594,00 $	3 423 639,00 $
Total	54 738 924,00 $	44 836 157,00 $	9 901 472,00 $

Autres commentaires

Répartition des montants reçus par votre établissement pour les mesures dédiées* et protégées**

*La mesure dédiée se destine aux établissements et peut être transférée à l'intérieur de son regroupement, à moins d'indication particulière. La reddition de comptes pour cette mesure se fait dans le cadre de son regroupement.

**La mesure protégée se destine aux établissements et doit être utilisée aux fins spécifiées dans la mesure. Elle n'est pas transférable. La reddition de comptes se fait de façon spécifique pour la

Il est à noter que toutes les mesures sont affichées, et ce, peu importe l'ordre d'enseignement de l'établissement. Veuillez compléter l'information seulement pour les mesures s'appliquant à votre

Regroupement 15010 - Milieu défavorisé

Mesures	Montants calculés par le Ministère	Montants transmis par la commission scolaire	Montants que votre établissement prévoit utiliser
15011 Réussite des élèves en milieu défavorisé - Agir autrement		0,00 $	0,00 $
15012 (Mesure protégée) Aide alimentaire		0,00 $	0,00 $
15014 Programme de soutien aux apprentissages - Études dirigées au secondaire		0,00 $	0,00 $
15015 Renforcement des ressources et pratiques dédiées à la réussite en lecture et écriture pour les élèves des milieux les plus défavorisés		157 897,00 $	157 897,00 $
Total	0,00 $	157 897,00 $	157 897,00 $

Regroupement 15020 - Soutien à la persévérance

Mesures	Montants calculés par le Ministère	Montants transmis par la commission scolaire	Montants que votre établissement prévoit utiliser
15021 Aide individualisée	0,00 $	0,00 $	0,00 $
15022 Saines habitudes de vie	0,00 $	0,00 $	0,00 $
15023 (Mesure protégée) *À l'école, on bouge au cube!*	0,00 $	0,00 $	0,00 $

15024 Aide au parents	1 110,00 $	1 110,00 $	1 110,00 $
15025 *Partir du bon pied!*	69 325,00 $	69 325,00 $	69 325,00 $
15026 *Accroche-toi au secondaire!*	0,00 $	0,00 $	0,00 $
15027 Coup de pouce de la 2e à la 6e année du primaire	21 216,00 $	21 216,00 $	21 216,00 $
Total	91 651,00 $	91 651,00 $	91 651,00 $

Regroupement 15210 - Réussite éducative des élèves de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire

Mesures	Montants calculés par le Ministère	Montants transmis par la commission scolaire	Montants que votre établissement prévoit utiliser
15211 Ressources professionnelles pour intervenir tôt pour la réussite éducative et le développement global	0,00 $	19 593,00 $	19 593,00 $
15212 (Mesure protégée) Acquisition de livres de littérature jeunesse pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle	255,00 $	257,00 $	257,00 $
15214 (Mesure protégée) Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle 4 ans à temps plein en	0,00 $	0,00 $	0,00 $
15215 Agents de transition pour la mobilisation et la concertation des acteurs autour de la première	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Total	255,00 $	19 850,00 $	19 850,00 $

Autres mesures

Mesures	Montants calculés par le Ministère	Montants transmis par la commission scolaire	Montants que votre établissement prévoit utiliser
15031 (Mesure protégée) Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et	0,00 $	0,00 $	0,00 $
15055 (Mesure protégée) Agents de transition en soutien à l'intégration des familles immigrantes	0,00 $	0,00 $	0,00 $
15084 Formation continue du personnel enseignant sur l'usage pédagogique des technologies numériques	0,00 $	0,00 $	0,00 $
15103 (Mesure protégée) Acquisition de livres et de documentaires	0,00 $	2 066,00 $	2 066,00 $
15166 Accroche-toi en formation générale des adultes	0,00 $	0,00 $	0,00 $
15170 Initiatives des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et	8 492,00 $	8 492,00 $	8 492,00 $
15182 Programme La Culture à l'école – Montant a priori	0,00 $	0,00 $	0,00 $
15186 (Mesure protégée) Sorties scolaires en milieu culturel	0,00 $	1 825,00 $	1 825,00 $
15197 *Accroche-toi en formation professionnelle*	0,00 $	0,00 $	0,00 $
15200 (Mesure protégée) Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire	0,00 $	0,00 $	0,00 $
15230 École inspirante	0,00 $	6 976,00 $	6 976,00 $
15312 Soutien à l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou	0,00 $	0,00 $	0,00 $

15560 Vitalité des petites communautés	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Total	8 492,00 $	19 359,00 $	19 359,00 $

Sommes totales

Mesures	Montants transmis par la commission scolaire	Montants que votre établissement prévoit utiliser
Regroupement 15010 Milieu défavorisé	157 897,00 $	157 897,00 $
Regroupement 15020 Soutien à la persévérance	91 651,00 $	91 651,00 $
Regroupement 15210 Réussite éducative des élèves de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire	19 850,00 $	19 850,00 $
Autres mesures	19 359,00 $	19 359,00 $
Total	288 757,00 $	288 757,00 $

Plan de déploiement 2018-2019

Prévision de l'utilisation de ressources pour les mesures 15025, 15026, 15027, 15055, 15166, 15197, 15211 et 15215

Veuillez inscrire les informations demandées pour les mesures auxquelles votre établissement a reçu un montant de la commission scolaire et pour les mesures auxquelles votre établissement prévoit consacrer un montant.

Il est à noter que toutes les mesures sont affichées, et ce, peu importe l'ordre d'enseignement de l'établissement. Veuillez compléter l'information seulement pour les mesures s'appliquant à votre

Mesure 15025

Partir du bon pied!

Montant calculé par le Ministère	Montant transmis par la commission scolaire	Montant que votre établissement prévoit utiliser pour la mesure
69 325,00 $	69 325,00 $	69 325,00 $

Montant prévu en salaire et contribution de l'employeur 69 325,00 $

Temps consacré par des ressources humaines à la mesure 15025

Catégorie d'emploi de la ressource Enseignant

Vous devez ajouter une ligne pour chaque ressource. Veuillez noter que l'ETC doit être calculé sur une base annuelle. Ainsi, si, par exemple, les sommes liées à une mesure sont utilisées pour payer le travail à temps plein d'un professionnel pendant le quart de l'année scolaire, l'ETC inscrit pour ce professionnel sera de 0,25.

Équivalent temps complet (ETC) 0.33

Veuillez noter que le corps d'emploi de la ressource doit correspondre aux normes de la mesure par laquelle elle est rémunérée, et ce, telles qu'elles apparaissent dans les Règles budgétaires amendées. Les choix affichés dans la liste déroulante du champ "Corps d'emploi de la ressource" ne représentent pas nécessairement les corps d'emploi admissibles pour cette mesure.

Temps consacré par des ressources humaines à la mesure 15025

Catégorie d'emploi de la ressource Personnel professionnel

Corps d'emploi de la ressource Orthophoniste ou audiologiste

Vous devez ajouter une ligne pour chaque ressource. Veuillez noter que l'ETC doit être calculé sur une base annuelle. Ainsi, si, par exemple, les sommes liées à une mesure sont utilisées pour payer le travail à temps plein d'un professionnel pendant le quart de l'année scolaire, l'ETC inscrit pour ce professionnel sera de 0,25.

Équivalent temps complet (ETC) 0.27

Veuillez noter que le corps d'emploi de la ressource doit correspondre aux normes de la mesure par laquelle elle est rémunérée, et ce, telles qu'elles apparaissent dans les Règles budgétaires amendées. Les choix affichés dans la liste déroulante du champ "Corps d'emploi de la ressource" ne représentent pas nécessairement les corps d'emploi admissibles pour cette mesure.

Temps consacré par des ressources humaines à la mesure 15025

Catégorie d'emploi de la ressource Personnel de soutien

Corps d'emploi de la ressource Technicienne ou technicien en éducation spécialisée

Vous devez ajouter une ligne pour chaque ressource. Veuillez noter que l’ETC doit être calculé sur une base annuelle. Ainsi, si, par exemple, les sommes liées à une mesure sont utilisées pour payer le travail à temps plein d’un professionnel pendant le quart de l’année scolaire, l’ETC inscrit pour ce professionnel sera de 0,25.

Équivalent temps complet (ETC) 0.31

Veuillez noter que le corps d'emploi de la ressource doit correspondre aux normes de la mesure par laquelle elle est rémunérée, et ce, telles qu'elles apparaissent dans les Règles budgétaires amendées. Les choix affichés dans la liste déroulante du champ "Corps d'emploi de la ressource" ne représentent pas nécessairement les corps d'emploi admissibles pour cette mesure.

Mesure 15026

Accroche-toi au secondaire!

Montant calculé par le Ministère	Montant transmis par la commission scolaire	Montant que votre établissement prévoit utiliser pour la mesure
0,00 $	0,00 $	0,00 $

Montant prévu en salaire et contribution de l'employeur 0,00 $

Mesure 15027

Coup de pouce de la 2e à la 6e année du primaire

Montant calculé par le Ministère	Montant transmis par la commission scolaire	Montant que votre établissement prévoit utiliser pour la mesure
21 216,00 $	21 216,00 $	21 216,00 $

Montant prévu en salaire et contribution de l'employeur 21 216,00 $

Temps consacré par des ressources humaines à la mesure 15027

Catégorie d'emploi de la ressource Personnel de soutien

Corps d'emploi de la ressource Technicienne ou technicien en éducation spécialisée

Vous devez ajouter une ligne pour chaque ressource. Veuillez noter que l'ETC doit être calculé sur une base annuelle. Ainsi, si, par exemple, les sommes liées à une mesure sont utilisées pour payer le travail à temps plein d'un professionnel pendant le quart de l'année scolaire, l'ETC inscrit pour ce professionnel sera de 0,25.

Équivalent temps complet (ETC) 0.35

Veuillez noter que le corps d'emploi de la ressource doit correspondre aux normes de la mesure par laquelle elle est rémunérée, et ce, telles qu'elles apparaissent dans les Règles budgétaires amendées. Les choix affichés dans la liste déroulante du champ "Corps d'emploi de la ressource" ne représentent pas nécessairement les corps d'emploi admissibles pour cette mesure.

Mesure 15055

Agents de transition en soutien à l’intégration des familles immigrantes

Montant calculé par le Ministère	Montant transmis par la commission scolaire	Montant que votre établissement prévoit utiliser pour la mesure
0,00 $	0,00 $	0,00 $

Montant prévu en salaire et contribution de l'employeur 0,00 $

Mesure 15166

Accroche-toi en formation générale des adultes

Montant calculé par le Ministère	Montant transmis par la commission scolaire	Montant que votre établissement prévoit utiliser pour la mesure
0,00 $	0,00 $	0,00 $

Montant prévu en salaire et contribution de l'employeur 0,00 $

Mesure 15197

Accroche-toi en formation professionnelle

Montant calculé par le Ministère	Montant transmis par la commission scolaire	Montant que votre établissement prévoit utiliser pour la mesure
0,00 $	0,00 $	0,00 $

Montant prévu en salaire et contribution de l'employeur 0,00 $

Mesure 15211

Ressources professionnelles pour intervenir tôt pour la réussite éducative et le développement

Montant calculé par le Ministère	Montant transmis par la commission scolaire	Montant que votre établissement prévoit utiliser pour la mesure
0,00 $	19 593,00 $	19 593,00 $

Montant prévu en salaire et contribution de l'employeur 19 593,00 $

Temps consacré par des ressources humaines à la mesure 15211

Catégorie d'emploi de la ressource Personnel professionnel

Corps d'emploi de la ressource Psychoéducatrice ou psychoéducateur

Vous devez ajouter une ligne pour chaque ressource. Veuillez noter que l'ETC doit être calculé sur une base annuelle. Ainsi, si, par exemple, les sommes liées à une mesure sont utilisées pour payer le travail à temps plein d'un professionnel pendant le quart de l'année scolaire, l'ETC inscrit pour ce professionnel sera de 0,25.

Équivalent temps complet (ETC) 0.24

Veuillez noter que le corps d'emploi de la ressource doit correspondre aux normes de la mesure par laquelle elle est rémunérée, et ce, telles qu'elles apparaissent dans les Règles budgétaires amendées. Les choix affichés dans la liste déroulante du champ "Corps d'emploi de la ressource" ne représentent pas nécessairement les corps d'emploi admissibles pour cette mesure.

Mesure 15215

Agents de transition pour la mobilisation et la concertation des acteurs autour de la première transition scolaire

Montant calculé par le Ministère	Montant transmis par la commission scolaire	Montant que votre établissement prévoit utiliser pour la mesure
0,00 $	0,00 $	0,00 $

Montant prévu en salaire et contribution de l'employeur 0,00 $